



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Age de la retraite

Question écrite n° 42014

Texte de la question

M. Daniel Mandon attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur la situation ambiguë qui résulte des conclusions de la commission tripartite chargée d'étudier le dossier de la retraite anticipée des anciens combattants d'Afrique du Nord. En effet, selon le rapporteur de cette commission, la mesure est évaluée à 151 milliards de francs. Cependant, la délégation du Front uni des organisations nationales représentatives des anciens combattants en Afrique du Nord a présenté une solution sur la base d'un chiffrage s'appuyant sur les mêmes données objectives que celles utilisées par le rapporteur et concluant à un coût maximum de 36 milliards de francs, la différence s'expliquant notamment par une limitation du nombre de bénéficiaires. Il lui rappelle que la mesure de retraite anticipée permettrait de libérer plusieurs centaines de milliers d'emplois pour les jeunes. Aussi il lui demande quelle suite il entend donner à ce dossier, tant sur la possibilité de réduire de façon très sensible le coût de cette mesure que sur les délais dans lesquels il envisage de prévoir la mise en place de la retraite anticipée pour les anciens combattants d'Afrique du Nord, mesure qu'appellent de leurs vœux de nombreux parlementaires, auteurs ou cosignataires de plusieurs propositions de loi.

Texte de la réponse

La commission tripartite avait évalué à 151 milliards de francs le coût de l'anticipation de la retraite professionnelle souhaitée par les anciens combattants d'Afrique du Nord. Même en s'attachant à la réduire par des modifications qui posaient par ailleurs des problèmes juridiques et d'équité aussi sérieux qu'insurmontables, il est clair que l'effort financier qui aurait été demandé aux contribuables serait sans commune mesure avec les efforts déjà réalisés pour d'autres catégories de Français par les gouvernements précédents, quels qu'ils aient été. Il faut en avoir conscience. Il devenait évident qu'il convenait de rechercher d'autres voies. Aussi, dès la fin des travaux de la commission les services du ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre se sont-ils mis en rapport avec ceux du ministère du travail et des affaires sociales pour trouver des solutions. Les deux ministres ont reçu ensemble le 23 juillet les représentants du Front uni, qui ont également été reçus en audience par le Premier ministre le 1er août dernier, en présence du ministre délégué. Cette réunion a permis d'examiner les attentes du monde combattant et les réponses que peut y apporter le Gouvernement. Le Premier ministre a décidé une série de mesures de solidarité de la nation en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord qui rencontrent aujourd'hui des difficultés économiques et sociales. Ces mesures sont en préparation. S'agissant de la retraite anticipée, telle qu'elle résulte des travaux de la commission tripartite, les représentants du Front uni ont donné acte au Premier ministre de ce que les contraintes économiques et budgétaires actuelles ne permettaient pas sa mise en œuvre.

Données clés

Auteur : [M. Mandon Daniel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42014

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 août 1996, page 4211

Réponse publiée le : 9 septembre 1996, page 4791